Plan d'action 2005-2006 destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées

Mesures que le CSF entend introduire dans son organisation afin de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Date de Publication: 2005-11-01

Auteur : Conseil du statut de la femme

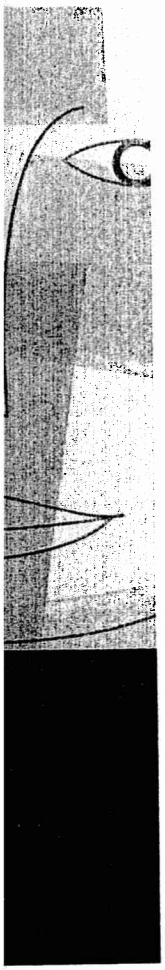

Plan d'action 2005-2006

destiné à réduire les obstacles

à l'intégration des personnes handicapées

Conseil du statut de la femme

Novembre 2005

Conseil du statut
de la femme
Québec

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est heureux de présenter son plan d'action 2005-2006. Ce plan constitue les mesures que le CSF entend introduire dans son organisation au cours de la prochaine année afin de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Le CSF est un organisme de consultation et d'étude dont l'action s'appuie sur deux mandats, soit conseiller le gouvernement et les instances locales et régionales sur toute question touchant les droits et les conditions de vie des femmes ainsi qu'informer la population sur ces mêmes sujets. Pour remplir son mandat d'information, le CSF rend public ses avis et ses études afin de sensibiliser la population aux situations et problématiques portant atteinte à la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

La présidence du Conseil du statut de la femme est assumée par Madame Diane Lavallée. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres nommées par le gouvernement. Le Conseil dispose d'un effectif permanent à son siège social à Québec et dans treize bureaux régionaux.

Dans le plan d'action, les mesures d'accommodement ont été déterminées par les activités particulières du CSF en tenant compte notamment que le Conseil ne rend pas de services directs à la population et n'est donc pas lié par l'obligation de produire une déclaration de services aux citoyens et citoyennes.

L'approche retenue en ce qui concerne l'accessibilité à sa documentation correspond à la politique de diffusion du CSF qui privilégie le moyen de communication électronique. Par conséquent, les mesures d'accommodement du plan d'action sont proposées à ce titre plutôt que dans son édition actuelle imprimée.

D'autre part, la coordination des services aux personnes handicapées au sein du CSF relèvera de la responsabilité de la directrice des communications, madame Thérèse Mailloux.

Au cours de la prochaine année, le CSF s'engage à réaliser les mesures définies dans son plan d'action afin d'améliorer l'accès aux documents et aux services publics pour les personnes ayant des incapacités.

BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES :

Certaines actions ont été réalisées antérieurement par le Conseil dans le but de mieux répondre aux réalités des personnes handicapées. À ce titre, le site Internet du CSF a été adapté pour le rendre conforme aux normes du cadre de diffusion de l'information gouvernementale sur Internet (organisation adéquate des documents sans feuille de style, grossissement de caractères sans chevauchement de texte, liens textes pour chaque image cliquable, attention apportée aux couleurs et aux contrastes entre les caractères et le fond d'écran).

Lors de l'élaboration de certains de ses sujets de recherche, le CSF a pris en considération les réalités des femmes handicapées.

Depuis plusieurs années, la politique d'embauche du CSF repose sur les objectifs du plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées visant à assurer l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées. Ainsi, en matière de recrutement et de sélection de personnel, à compétence égale, le CSF privilégie l'embauche de personnes handicapées pour les postes offerts.

Depuis le 21 novembre dernier, certains obstacles identifiés quant à l'accès aux lieux physiques ont été corrigés lors de l'aménagement du siège social dans de nouveaux locaux. En effet, un espace plus approprié aux besoins du Conseil permettra d'aménager les lieux de façon à améliorer l'accès, notamment au service de consultation sur place du centre de documentation ainsi que l'intégration de personnel handicapé par de l'équipement approprié (appareils de téléphonie à affichage).

PLAN D'ACTION 2005-2006

ACCÈS À LA DOCUMENTATION

Obstacles
Aucune alternative au contenu PDF de l'ensemble de la documentation n'est disponible sur le site du CSF.
Les hyperliens des autres organismes ou ministères hébergés sur le site du CSF ne fournissent pas toujours un équivalent texte aux images.

Actions
Sur demande, le fichier électronique d'un document pourra être offert sur disquette ou autre support électronique. Une instruction à cet effet sera placée sur la page Internet des publications.

Échéance
Hiver 2006

Évaluation
Établir le bilan des demandes de fichiers électroniques et des délais requis de réponse.
En ce qui concerne l'hébergement des hyperliens des autres ministères et organismes sur le site du CSF, la mesure d'accommodement est reportée dans le plan d'action 2006-2007.

PRATIQUES D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUES

Obstacles
Aucune séance d'information particulière aux problématiques vécues par les personnes ayant un handicap n'a été offerte aux préposées à l'accueil téléphonique du siège social et des bureaux régionaux.

Actions
Sensibiliser le personnel aux modes de communication requis pour certaines personnes handicapées par une session d'information (communication orale simplifiée, service de relais Bell).

Échéance
Automne 2006

ÉLABORATION DES DOSSIERS D'ÉTUDE DU CSF

Obstacles
Les réalités des femmes handicapées ne sont pas toujours considérées dans leur globalité dans les études du CSF.

Actions
Afin de tenir compte de la réalité des femmes handicapées, consulter s'il y a lieu la direction de la recherche de l'Office des personnes handicapées du Québec afin de recueillir ses commentaires lors de l'élaboration des sujets d'étude du CSF.

Échéance
Janvier 2006

Évaluation
Faire un compte-rendu des contacts établis avec un résumé des commentaires recueillis par sujet d'étude.